Résumé exécutif

En 1998, le gouvernement de l'Ontario rédigeait *la Loi sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* afin d'établir un marché compétitif pour l'électricité en Ontario. En 2000, *la Loi sur l'aménagement des lacs et rivières* (LALR) a été amendée pour établir le mandat statutaire du Ministère des richesses naturelles consistant de la préparation d'un plan sur la gestion des eaux pour l'opération des installations d'énergie hydraulique et les structures de contrôle associées conforme au plan. Le but du plan sur la gestion des eaux est d'expliquer clairement et certainement le fonctionnement de l'opération des installations d'énergie hydraulique et les structures de contrôle et comment elles respectent les niveaux et les courants afin d'atteindre des équilibres environnemental, social et économique. Le Plan sur la gestion des eaux de la rivière Matabitchuan est un plan complexe qui comprend plusieurs structures et installations d'énergie hydraulique situées le long de la rivière qui peuvent influencer les courants et les niveaux d'eau. Ce plan est le résultat d'un partenariat entre Ontario Power Generation Inc. et le Ministère des richesses naturelles qui gèrent des installations le long de la rivière Matabitchuan, ainsi que des membres du public et des Premières Nations qui ont participé à des comités sur le processus de planification.

La rivière Matabitchuan s'étend sur approximativement 70 kilomètres de ses sources dans la rivière Rib incluant d'autres affluents tels les lacs Net, Cassels, Rabbitt et Fourbass, à ses confluents avec le lac Timiskaming, couvrant un bassin de drainage de 933 kilomètres carrés. De petits centres urbains et les communautés des Premières Nations dépendent de la rivière Matabitchuan pour des utilisations municipale et industrielle. La rivière Matabitchuan offre d'excellentes opportunités récréatives aux résidents et visiteurs du nord-est ontarien. La ligne de partage des eaux est le nid de plusieurs variétés de poissons et de faune et l'industrie du tourisme dans la région de la rivière Matabitchuan dépend largement sur cette rivière pour la pêche, la chasse et autres opportunités récréatives pour ses clients. La station génératrice de Matabitchuan a une capacité d'installation de 10 140 kW, qui représente environ 0,1 % des capacités hydroélectriques de la province. En plus de fournir de l'énergie, ces stations sont aussi une source d'atténuation d'inondations possibles.

Des premières rencontres entre les producteurs d'énergie et le Ministère des richesses naturelles eurent lieu en novembre 2001 afin d'établir l'envergure du Plan sur la gestion des eaux et le processus de planification. En avril 2001, le Comité d'organisation et le Comité de planification furent formés. Le rôle du Comité d'organisation était de donner une direction au Comité de planification, de décider des responsabilités du coût associé avec le développement du plan, de résoudre toutes impasses rencontrées par le Comité de planification et de recommander l'approbation du Plan sur la gestion des eaux. Le Comité de planification est responsable de compléter les tâches requises pour finaliser et respecter les objectifs du plan tel qu'établis par le Comité d'organisation.

Une des plus grandes composante dans la préparation du Plan sur la gestion des eaux est la consultation auprès du public et des Premières Nations. Le premier stage de la consultation publique consistait d'une invitation pour le public à participer au processus de planification. Cette consultation dévoilait au public qu'un Plan sur la gestion des eaux étaient dans les stages organisationnels, qu'un Comité consultatif public serait créé, et invitait le public à participer sur ce comité. En septembre 2002, le Comité consultatif public était mis sur pied. Ce comité est composé de dix volontaires ou de citoyens concernés représentant une variété d'intérêts le long de la rivière. Le comité consultatif public fournit un mécanisme pour le public afin que celui-ci contribue à l'étude et la rédaction du rapport final. Pour les représentants des opérateurs d'installations et le Ministère des richesses naturelles, la création d'un tel comité ne fait pas que rehausser l'opportunité de créer un lien communicatif avec le public mais permet aussi de contribuer des conseils au Comité de planification. Participaient aussi dans le processus de planification, des représentants des divers regroupement des Premières Nations: Teme-Augama Anishnabai First Nation, Temagami First Nation et Matachewan First Nation. Mattagami First

Nation désire être informé du processus de la gestion des eaux mais n'a pas voulu assumer un rôle actif.

Le Comité de planification a ensuite amassé des informations supplémentaires sur la ligne de partage des eaux et les installations afin de préparer la prochaine étape de la consultation publique. La deuxième étape de la consultation publique était une série d'ateliers d'envergure dans les principaux centres urbains de la ligne de partage des eaux. Ceci consistait en une série de rencontres portes ouvertes auxquelles le public était invité à recueillir de l'information sur le processus de planification et soulever des questions et inquiétudes. Des questionnaires ont été remis à ces portes ouvertes et également par envoi postal. Un document, sur les questions et inquiétudes reçues du public, fut ensuite rédigé. Le Ministère des richesses naturelles a également ajouté des questions concernant les pêcheries, la faune et les parcs tandis que les producteurs d'énergie ont inclue des questions variant des détails des contraintes volontaires présentement attribuées à ce qui avait fait partie d'une entente avec le public dans les dernières années, à des questions réduites sur des sujets tels la navigation, la récréation et les pêcheries. Le Comité de planification a amassé des informations supplémentaires sur ces questions et a identifié des omissions possibles dans l'information au sujet de ces questions et a recommandé des recherches supplémentaires. Un rapport d'envergure a été préparé par le Comité d'organisation pour fin d'approbation. Il contient des détails physiques et biologiques supplémentaires sur la ligne de partage des eaux, des descriptions sur les structures de contrôle et les installations selon les régimes opérationnels courants, le document sur les questions soulevées, et les termes de références pour le plan et pour le Comité exécutif public. Les questions ont formé la base des options qui ont été développées pour chaque installation. Les autres opérations ont servi de guides de base comme comparateurs aux options afin d'amener des améliorations. Simultanément à la cueillette de questions et inquiétudes du public et le développement d'options au sujet de ces questions et inquiétudes, des questions et inquiétudes ont aussi prélevées auprès des communautés participantes des Premières Nations. Temagami First Nation ont présenté un rapport sur le Plan sur la gestion des eaux des rivières Montréal et Matabitchuan qui traitaient des questions et inquiétudes des Premières Nations. Les questions et inquiétudes qui font partie de l'envergure du Plan sur la gestion des eaux, seront référées au Comité exécutif permanent pour un suivi.

La troisième étape de la consultation publique était une série de sessions d'information dans les principaux centres urbains dans la ligne de partage des eaux afin de présenter au public, les différentes options et recueillir des commentaires. Le Comité de planification a ensuite choisi l'option d'opération généralement préférée pour chaque installation et a rédigé le rapport sur le Plan de gestion des eaux. La quatrième étape de la consultation publique consistait d'une série additionnelle de sessions d'information pour le public et pour les communautés participantes des Premières Nations; ces sessions ont eu lieu dans les principaux centres urbains dans la ligne de partage des eaux. Elles ont permis au public et aux communautés des Premières Nations de revoir l'ébauche du rapport du Plan sur la gestion des eaux et émettre des commentaires. La cinquième étape de la consultation publique sera une inspection du plan final approuvé par le public et les communautés participantes des Premières Nations.

Au début de l'année 2006, le Comité exécutif permanent sera désigné tel que décrit dans les termes de référence (chapitre 13) du Comité exécutif permanent. Le rôle du Comité exécutif permanent est de revoir et aviser le Comité d'organisation sur des sujets relatifs à l'implémentation, le contrôle et l'information du Plan sur la gestion des eaux. La durée du Plan sur la gestion des eaux est de dix ans. Durant cette période, le Comité exécutif permanent surveillera le déroulement du plan d'implémentation et déterminera le besoin d'amendements au plan, selon le chapitre 14. À chaque année, le Comité préparera un rapport annuel qui comprendra un aperçu des systèmes d'opération, mentionnera toutes nouvelles inquiétudes et questions et actions associées, et indiquera toutes activités de contrôle et d'évaluation. Le rapport annuel sera envoyé à tous les principaux dépositaires d'enjeux et à toutes les communautés Premières Nations et sera disponible au public.

Dans la cinquième année du plan, un rapport sur l'état du Plan sur la gestion des eaux à sa cinquième année sera préparé par le Comité qui résumera la réussite du plan d'implémentation et recommandera toutes actions supplémentaires nécessaires afin d'atteindre les objectifs du plan. Les dépositaires d'enjeux et le public seront invités à étudier le rapport suite à des avis dans le registre de la Charte des droits environnementaux, suite à des avis placés dans les journaux locaux à travers les différentes régions et suite à des envois postaux. Des copies du rapport seront remises directement à toutes les communautés des Premières Nations. Le comité se penchera sur tous commentaires reçus sur le rapport et pourra faire des recommandations aux opérateurs d'énergie hydraulique et le Ministère des richesses naturelles sur le besoin d'activités de surveillance et d'évaluation ou pour des changements mineurs aux régimes d'opérations des installations. Des amendements au plan seront instaurés selon les endroits nécessitant ces changements. Si le comité détermine qu'il y a plusieurs questions non-résolues, il pourra recommander qu'on entreprenne une étude anticipée du plan.

Au début de la neuvième année du plan, le Comité amorcera une étude exhaustive du Plan sur la gestion des eaux. Le processus d'étude reflétera les étapes entreprises dans le plan initial de préparation approprié, avec de nouvelles données et informations considérées comme référence sur le statu quo du projet ou pour la recommandation de changements.

Voici une liste de certains des principaux projets réalisés de ce Plan sur la gestion des eaux:

Le barrage du Net Creek:

- la révision de la descente d'hiver afin d'avoir une descente partielle de 30 centimètres à l'automne en retirant un billot par écluse le 15 septembre, avec la descente complète avant l'inondation brutale. Ceci pourrait bénéficier à la truite en reproduction en l'encourageant à reproduire plus en profondeur avant la descente initiale avant la reproduction (octobre), donc réduisant l'impact final de la descente pour l'atténuation de l'inondation.

Le barrage du lac Rabbitt:

- Le niveau minimum d'opération a été augmenté à 287,00 mètres. La cible d'abaissement du reservoir a été mise à jour pour réaliser l'élévation 287,00 mètres le 20 mars, ensuite le barrage est fermé pour remplir le réservoir à l'élévation 291,40 mètres le 1 mai, d'un effort raisonnable.
- Durant les étés secs, la partie inférieure de la bande estivale est prévue pour la fin de semaine de l'Action de grâce qui aidera à contribuer au courant de descente pour bénéficier à la descente de l'habitat, la récréation et la navigation aquatique. Pour ces raisons, un été sec est défini comme un été dont la précipitation totale enregistrée à Earlton en juillet et août est moins de 160 millimètres.

Les comités impliqués dans le processus de planification de la gestion des eaux ont travaillé en collaboration et ont décidé, par consensus, que les plans opérationnels choisis pour les installations fournissent une gestion continue des niveaux et courants qui contribueront aux bien-êtres environnemental, social et économique des gens en Ontario.